

LES CRITERES ET LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION CONDUITE AU NIVEAU DU SIEGE POUR L'INFORMATION

Le siège établit cette hiérarchie dans deux tableaux différents conduisant, pour chaque espèce et chaque habitat répertorié sur le territoire du parc dans son ensemble, à deux notations indépendantes qui traduisent l'importance des enjeux de conservation :

- du point de vue biologique, cotation de 4 = le plus important à 1 = le moins important ;
- du point de vue social et culturel, cotation de 1 à 4 comme précédemment.

La démarche est différente selon que l'on évalue les espèces ou les habitats.

Tableaux d'évaluation des espèces : ESP1

• l'évaluation sur des critères biologiques au sens large (biogéographiques, écologiques...) donne le premier tableau ESP1/SB

• l'évaluation sur des critères issus des sciences sociales ou humaines donne le deuxième tableau ESP1/SH

Le siège s'est basé sur des listes comprenant au minimum :

- les espèces à statut réglementaire de protection,
- les espèces figurant sur les listes rouges élaborées aux niveaux national et international,
- les espèces "non classées" mais présentant un intérêt patrimonial de niveau international ou national : il pourra être utile voire nécessaire de compléter par une évaluation directe par rapport à des critères comme la rareté, le niveau d'endémisme, de vulnérabilité et de dynamisme (régression, stagnation...),
- les espèces présentant un intérêt fonctionnel fort vis-à-vis des autres espèces de cette liste ou vis-à-vis des habitats dont le parc se préoccupe, ceci dans la mesure des connaissances disponibles : ceci explicite l'importance du rôle que peut jouer une population d'une espèce vis-à-vis d'autres espèces (interrelations spécifiques) ou d'écosystèmes (ex : espèce-clé),
- les espèces présentant une valeur patrimoniale du point de vue social ou culturel.

Tableau ESP1/SB

L'approche basée sur des critères quantitatifs a été complétée par l'examen de critères de type qualitatif (ex : part de l'aire de répartition française incluse dans le parc, % des effectifs français présents sur le territoire du parc à un moment donné de leur cycle etc.). En effet certaines populations peuvent présenter une importance particulière ou jouer un rôle essentiel dans la conservation d'une espèce du fait de leur situation particulière (corridors, aires fractionnées, relais...) ou encore de leur diversité ou de leurs caractéristiques génétiques (populations sources, réservoirs) ou pour d'autres motifs à justifier. Chaque espèce est donc finalement cotée de 4 = la plus importante à 1 = la moins importante au regard des critères biologiques.

Tableau ESP1/SH

Le siège s'est basé sur la liste des espèces retenues pour le tableau ESP/SB sur le territoire du parc et en a évalué chaque élément sur les critères suivants :

- la valeur emblématique,
- la valeur d'appropriation (par les acteurs locaux essentiellement),
- la valeur éducative,
- la valeur économique,
- la valeur culturelle,
- la valeur de référence pour la communauté scientifique.

Pour chacun de ces critères une note est attribuée à chaque espèce.

La cotation globale finale a permis de faire la synthèse de ces différents types d'intérêt et de déterminer le niveau d'importance que présente chaque espèce pour le parc du point de vue social (de 4 = le plus important à 1 = le moins important).

Tableaux d'évaluation des habitats : HAB1

Le terme habitats est pris dans le sens "écosystème" (type de milieu) et est évalué de trois points de vues :

- celui de la directive habitats

En l'état actuel de connaissances, le siège n'a pu disposer que d'une liste provisoire d'habitats identifiés "à dire d'experts".

Dans cette liste, il a accordé une attention particulière aux habitats de l'annexe I de la Directive.

- celui de l'établissement dans la dimension "habitat d'espèces considérées comme importantes pour l'établissement"

Ceci recouvre en particulier les biotopes utilisés par ces espèces à des moments critiques de leur cycle de vie : sites de reproduction, de nidification, habitats hivernaux...

- celui de l'établissement dans la dimension "habitats présentant un intérêt social"

Par exemple, les châtaigneraies cévenoles, les parois verticales en montagne, des cascades etc.

L'évaluation réalisée par le siège conduit à trois catégories d'importance :

- les habitats majeurs,
- les habitats importants,
- les habitats de moindre importance.

Comme pour les espèces, l'évaluation a conduit à utiliser séparément les critères biologiques et les critères socio-culturels, et a abouti à un classement final qui fait la synthèse entre ces deux approches.